

**Séance du mardi 21 mars 2023**  
**Délibération n°2023-37-VM**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Date de convocation du conseil : 7 mars 2023

**Objet : Travaux de renforcement de l'avenue Omer BACE**

**Étaient présents (17) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire

Mme Madly MARIGNAN, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

**Étaient absents mais avaient donné procuration (6) :**

Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
M. Eliodore TORVIC, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale  
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire

**Étaient absents (10) :**

M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire (excusé), Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire de la commune de Macouria expose les travaux envisagés pour le renforcement de l'avenue Omer BACE et propose au conseil municipal d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel aux fins d'obtenir des subventions.

Vu le rapport n°37/2023/VM de Monsieur le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver les travaux de renforcement de l'avenue Omer BACE de la ville de Macouria :

- Amenée et repli du matériel
- Scarification, réglage et compactage existant
- Fourniture et mise en œuvre de GNT sur 20 cm
- Réalisation enrobés type BBSG 5 cm
- Création accotement + trottoirs – largeur 1,50 m

**ARTICLE 2 :**

D'approuver le plan de financement prévisionnel pour un montant total de **2 419 583,50 €** :

Part Etat	83,60%	2 022 771,81 €
Commune	16,40%	396 811,69 €
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 419 583,50 €</b>

**ARTICLE 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 23 mars 2023